

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2474

11 septembre 2015

SOMMAIRE

15 Brasseur Holding S.A.	118715	Tiger Holding Four S.à r.l.	118706
2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure	118716	Tinola Holding S.A.	118708
3 Si Re Holding S.A.	118712	Topmeeting Luxembourg S.à r.l.	118709
3 Si Re Holding S.A.	118710	Truells S.à r.l.	118706
Aircraft Holding Solutions II Lux S.à r.l.	118714	Tube Investments S.A.	118706
Albatros S.à r.l.	118738	UCI Holdings (Luxembourg) I S.à r.l.	118709
Aon Re Canada Holdings S.à r.l.	118715	UCI Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	118709
bebo ProMaFin S.A.	118714	Uniwel S.A.	118709
bpfBOUW UK Investments S.à r.l.	118752	Uranus Capital S.A.	118710
Digital Services XXXVI S.à r.l.	118708	UTM S.A.	118710
Fifteen Clover S.à r.l.	118742	Veleta S.à r.l.	118710
Mahalo S.à r.l.	118726	Voyages Sales-Lentz S.A.	118712
M&G Real Estate Finance 1 Co.	118735	V.W. Investments S.à r.l.	118709
M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l.	118749	Welzia International SICAV	118714
M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l.	118739	White Cap S.A.	118707
Monet Holdings S.à r.l.	118717	White Mountains International S.à r.l.	118711
SIA Communication S.à r.l.	118706	Wholesale & Logistics S.A.	118713
TA AVG Luxembourg Sàrl	118711	Winter Co 2 S.à r.l.	118714
Terpean International S.A.	118707	WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l.	118711
The Figleaf Costume House, Sàrl	118707	Wolf-Moritz S.A.	118715
Three Hills	118707	Xefin S.à r.l.	118715
Three-Sixty S.A.	118708	Zawich	118711
		Zenbury Finance S.à r.l.	118713

SIA Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 174.062.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 30 juin 2015:

que SIA Holding Luxembourg S.à r.l. a transféré 12,600 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à SIA Holding SAS, une société par actions simplifiée à associé unique, constituée et régie par le droit français, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 521 727 891, ayant son siège social au 18, boulevard Montmartre, F-75009 France.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- SIA Holding SAS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015124493/20.

(150133929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Truells S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 57.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.038.

Par résolutions signées en date du 3 juillet 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 juin 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 5 juin 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124536/15.

(150134545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.738.381,75.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 125.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124555/10.

(150134537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Tube Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124566/9.

(150134837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Terpean International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 63.515.

En date du 20 juillet 2015, les administrateurs de la société, Monsieur Guy KETTMANN et KOFFOUR S.A., ainsi que le commissaire aux comptes, AUDIT TRUST S.A., se sont démis de leurs fonctions.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Pour: TERPEAN INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015124546/14.

(150134879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

The Figleaf Costume House, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 16, rue de Reichlange.
R.C.S. Luxembourg B 97.002.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015124547/12.

(150134583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Three Hills, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 182.214.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 juin 2015 que:

- le mandat du réviseur d'entreprises agréé est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes se terminant au 31 décembre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015124553/15.

(150133936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

White Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 187.285.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 29 juin 2015, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes d'ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124597/13.

(150134281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Three-Sixty S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.840.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 5 décembre 2014 que:

Le mandat du Commissaire aux comptes étant arrivé à échéance, l'Assemblée décide de ne pas réélire la société Marc Muller Conseils S.à r.l. et nomme aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de six ans:

- la société Merlin Services S.à r.l, ayant son siège social au 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015124554/19.

(150134046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Tinola Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 44.634.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle du 30 juin 2015 a renouvelé les mandats

- des administrateurs

M. Patrick Kurt Oesch, avocat, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Zürich

M. Michael Johannes Staub, directeur de société, Tödistrasse 44, CH-8027 Zürich

Mme. Danielle Schroeder, directeur de société, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

M. Antoine Hientgen, expert comptable, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

- et du commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS SA, 268, Kifisias Avenue, GR-152 32 Halandri, Athènes,

pour une période de six ans. Les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

TINOLA HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015124556/19.

(150133771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Digital Services XXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 194.399.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 24 juillet 2015, que l'associé de la Société, Bambino 53. V V UG, a transféré une (1) part sociale qu'il détenait dans la Société à:

- Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l..

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l. 15.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Digital Services XXXVI S.à r.l.

Référence de publication: 2015124971/16.

(150135743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Topmeeting Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 190.805.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 23 juillet 2015.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2015124557/11.
(150134490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

UCI Holdings (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 166.233.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la Société
Un gérant
Référence de publication: 2015124567/11.
(150133786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

UCI Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 166.214.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la Société
Un gérant
Référence de publication: 2015124568/11.
(150133781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Uniwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 42.523.

Monsieur Andrea RODA, Administrateur A de la société est domicilié au 15, via Al Chioso, CH-6900 Lugano, Suisse.
Pour la société
UNIWELL S.A.
Référence de publication: 2015124571/10.
(150133944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

V.W. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 176.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la Société
Un mandataire
Référence de publication: 2015124574/11.
(150133832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Uranus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.
R.C.S. Luxembourg B 157.303.

Hiermit wird angezeigt, daß in Anwendung des Artikels 42 und dies gemäß Artikel 11 bis § 1^{er}, 3),d) des modifizierten Gesetzes von 10. August 1915 für Handelsgesellschaften, die Inhaberaktien sowie das Aktienregister der URANUS CAPITAL S.A. mit Sitz in 6-8, Op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher (eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés, unter der Nr. B157303) bei dem Verwahrer KOHL & PARTNER S.A. Experts Comptables, mit Sitz in 6-8, op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher (eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés, unter der Nr. B63640) deponiert sind und verwahrt werden.

Grevenmacher, den 23.07.2015.

Référence de publication: 2015124572/14.

(150134186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

UTM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 26.059.

Suivant décision prises le conseil d'administration tenue en date du 3 novembre 2014

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur GENOYER S.A. avec adresse au 29, rue Montgrand F-13006 Marseille représentée par Monsieur Arnaud DUDON avec adresse au 1595, Chemin des Lauves et Fontrousse F-13090 Aix-en-Provence..

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015124573/15.

(150133731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Veleta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 190.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015124576/11.

(150133840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

3 Si Re Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 165.160.

Il résulte d'une résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 21 mai 2015, que l'Actionnaire Unique a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Alter Audit, établi et ayant son siège social au 2 place de Strasbourg L-2560 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 110 675.

Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2015.

*Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015124626/14.

(150134380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 134.675,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.477.

—
Par résolutions prises en date du 2 juillet 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124598/15.

(150134477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

TA AVG Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 28.680.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.928.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 10 novembre 2014:

1. La liquidation de la Société a été clôturée.

2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 10 novembre 2014 au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124541/15.

(150135085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 152.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.345.

—
Par résolutions prises en date du 1^{er} juillet 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124608/15.

(150134547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Zawich, Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 42, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.585.

—
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124620/9.

(150133895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Voyages Sales-Lentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 95.540.

—
CERTIFICATIF

L'an deux mille quinze, le seize juillet.

Je soussigné, Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, certifie ce qui suit, en application de l'article 273 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «loi»):

1. J'ai reçu un projet de fusion par absorption par acte authentique en date du 20 mai 2015, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 1499 du 15 juin 2015 et relativement à la fusion par absorption (simplifiée) entre les deux sociétés suivantes:

(i) La société anonyme "VOYAGES SALES-LENTZ S.A." (numéro d'identité 2003 22 19 137), la «Société Absorbante», ayant son siège social à L-4940 Hautcharage, 4 rue Laangwiss, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 95.540, dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à deux millions quatre-vingt-deux mille neuf cents euros (EUR 2.082.900.-), représenté par vingt mille huit cent vingt-neuf (20.829) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, qui a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2003, publié au Mémorial C, numéro 1029 du 4 octobre 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 novembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 30 du 23 janvier 2007, suivant projet de fusion reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 novembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2212 du 25 novembre 2006, ledit projet de fusion contenant entre autres la modification de la dénomination sociale en «SL TOURS S.A.» et suivant projet de fusion reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2934 du 18 décembre 2007, ledit projet de fusion contenant entre autres changement de la dénomination sociale en «VOYAGES SALES-LENTZ S.A.».

(ii) La société anonyme "SUN PAYS TRAVEL S.A." (numéro d'identité 2009 22 14 703), la «Société Absorbée», avec siège social à L-2420 Luxembourg, 17 avenue Emile Reuter, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 147.493, dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, qui a été constituée suivant acte reçu par le notaire Patrick SERRES, de résidence à Remich, en date du 4 août 2009, publié au Mémorial C, numéro 1698 du 3 septembre 2009 et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

2. Aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbante, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbée, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées. La fusion a été réalisée un mois après le 15 juin 2015, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de la Société Absorbante n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

3. En ces circonstances, la fusion se trouve réalisée d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2015 et d'un point de vue légal au 16 juillet 2015 et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la Loi, notamment:

a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbée a cessé d'exister;

c) l'annulation des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

Fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2015124603/45.

(150133675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

3 Si Re Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 165.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124625/9.

(150134372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Wholesale & Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 174.699.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2015 que:

L'Assemblée Générale accepte la démission de:

- Monsieur Emmanuel HUOT-SOUDAIN, né le 20.06.1968 à Besançon (France), demeurant à F -57480 Sierck-les-Bains, 14, rue du Castel de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué et de

- Monsieur Benoit BEAUVOIS, né le 10.01.1973 à Huy (Belgique), demeurant à L - 8560 Roodt, 10, Kierchewee de son mandat d'administrateur

avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateur, de Président du Conseil d'administration et d'administrateur-délégué de Monsieur Michel THILMANT, né le 25.10.1959 à Longlier (Belgique), demeurant à B - 6840 Neufchâteau, 30, rue de la Faloise pour une durée de trois (3) ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 (comptes 2017).

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Tom VANDEMOORTELE, né le 24.06.1966 à Izegem (Belgique), demeurant à B - 9031 Drogen, 19, Meirebeckstraat pour une durée de trois (3) ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 (comptes 2017).

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat des administrateurs:

- Monsieur Thomas BURGUN, né le 11.07.1978 à Maison Alfort (France), demeurant à L - 1344 Luxembourg, 1, rue Georges Clemenceau et

- Monsieur Jan WILLEMS, né le 06.05.1958 à Diepenbeek (Belgique), demeurant à B-3600 Genk, 12, Oosterwennel pour une durée de trois (3) ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 (comptes 2017).

L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Jérémy JACQUES, né le 04.01.1977 à Dinant (Belgique), demeurant à B - 6927 Resteigne, 11, rue de Bouges et

- Monsieur Thomas CHALANT, né à Seraing (Belgique) le 26.02.1986, demeurant à L-8311 Capellen, 77, route d'Arlon pour une durée d'un (1) an jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 (comptes 2015).

Le Conseil d'Administration de WHOLESAL & LOGISTICS sera donc dorénavant composé comme suit: M. Michel THILMANT, Président et Administrateur-Délégué, M. Tom VANDEMOORTELE, Administrateur-Délégué, M. Thomas BURGUN, M. Jan WILLEMS, M. Jérémy JACQUES et M. Thomas CHALANT, Administrateurs.

L'Assemblée Générale décide de nommer la société ERNST & YOUNG, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L - 5365 Munsbach (RCSL B 47 771) en tant que réviseur d'entreprises agréé pour réviser les comptes de la société pour l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

WHOLESAL & LOGISTICS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015124607/43.

(150134022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Zenbury Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 182.022.

—
Conformément à l'article 70 de la loi du 19 décembre 2002, les comptes consolidés au 31.12.2014 de la société mère de Zenbury Finance Sarl. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124618/11.

(150135204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Winter Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 176.623.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 21 juillet 2015

En date du 21 juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Kenneth J. WEILLER de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 21 juillet 2015;

- de nommer Monsieur Muquarrab BIN KARIM, né le 14 septembre 1972 à Grimsby, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: 405, Lexington Avenue, 58th Floor, 10174 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 21 juillet 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Muquarrab BIN KARIM, gérant de classe A
- Madame Marie DRUINAUD, gérant de classe B
- Monsieur Elvin MONTES, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Winter Co 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015124602/23.

(150134776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Welzia International SICAV, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 178.127.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Juillet 2015.

Référence de publication: 2015124604/10.

(150134825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

bebo ProMaFin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 70.144.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015124687/10.

(150135344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Aircraft Holding Solutions II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 62.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 179.483.

Les comptes annuels de Aircraft Holding Solutions II Lux S.à r.l. B179483 au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aircraft Holding Solutions II Lux S.à r.l.

Référence de publication: 2015124704/11.

(150135591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Wolf-Moritz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4246 Esch-sur-Alzette, 29, rue de Moedling.
R.C.S. Luxembourg B 101.080.

EXTRAIT

Suite au conseil d'administration tenu au siège social de la société en date du 15/07/2015 il a été décidé comme suit:

- a) Révocation de Monsieur Robert Wolf né le 10/01/1949 à Luxembourg demeurant 19, rue du Nord à L-4260 Esch sur Alzette de son poste d'administrateur délégué;
 - b) Révocation de Madame Edna Rudowski né le 18/04/1952 à Tel-Aviv demeurant 19, rue du Nord à L-4260 Esch sur Alzette de son poste d'administrateur délégué;
 - c) Monsieur Claude Wagner né le 13/03/1965 à Esch sur Alzette demeurant 31, rue Auguste Liesch à L-1937 Luxembourg est nommé administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui clôturera les comptes en 2021;
 - d) Monsieur Roger Kraemer né le 02/10/1962 à Esch sur Alzette demeurant 11, rue Nicolas Hein à L-1721 Luxembourg est nommé administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui clôturera les comptes en 2021;
 - e) Les formalités de signatures sont modifiées comme suit:
Monsieur Claude Wagner pouvoir de signature individuelle
 - f) Les formalités de signatures sont modifiées comme suit:
Monsieur Roger Kraemer pouvoir de signature individuelle
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2015.

Par Mandat
Claude Wagner

Référence de publication: 2015124609/25.

(150134269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Xefin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124611/10.

(150133991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Aon Re Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 139.782.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Aon Re Canada Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015124718/10.

(150135050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

15 Brasseur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 104.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124623/9.

(150134612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

**2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure, Société d'Investissement à Capital Variable
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.221.

—
EXTRAIT

En date du 3 juin 2015, le Directoire a décidé:

- d'accepter la démission de M. Andrea Mangoni, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 3 juin 2015,
- de nommer, avec effet immédiat et sous réserve de l'accord de la CSSF, Monsieur Giovanni Mancini, Via Viviani 12, 20124 Milan, en qualité de Membre du Directoire, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015, en remplacement de M. Andrea Mangoni, démissionnaire;

En date du 25 juin 2015, l'Assemblée Générale a décidé:

- d'accepter la démission de M. Juan José Villarin, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 10 décembre 2014,
- d'accepter la démission de Mme Florence Mangin, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 10 décembre 2014,
- d'accepter la démission de M. Andrea Mangoni, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 3 juin 2015,
- de ratifier la cooptation de M. Antonio Bandrés, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 10 décembre 2014, en remplacement de M. Juan José Villarin, démissionnaire,
- de ratifier la cooptation, sous réserve de l'approbation de la CSSF, de M. Laurent Zylberberg, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 10 décembre 2014, en remplacement de Mme Florence Mangin, démissionnaire,
- de ratifier la cooptation, sous réserve de l'approbation de la CSSF, de M. Giovanni Mancini, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 3 juin 2015, en remplacement de M. Andrea Mangoni, démissionnaire,
- d'accepter la démission de M. Roman Escolano, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, avec effet au 25 juin 2015,
- d'accepter la démission de M. Gerassimos Thomas, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, avec effet au 25 juin 2015,
- d'accepter la démission de M. Werner Hoyer, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, avec effet au 25 juin 2015,
- de nommer, Mme Irene Garrido, Paseo del Prado 4, 28014 Madrid, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018, en remplacement de M. Roman Escolono,
- de nommer, sous réserve de l'approbation de la CSSF, Dr Burkhard Schmidt, 12 rue G. Kroll, 1882 Luxembourg, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018, en remplacement de M. Gerassimos Thomas,
- de nommer de M. Roman Escolano, Paseo del Prado 4, 28014 Madrid, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018, en remplacement de M. Werner Hoyer,
- de renouveler les mandats de M. Jakub Papierski, M. Franco Bassanini, M. Ulrich Schroeder et Caisse des dépôts et consignations représentée par M. Pierre-René Lemas, en qualité de membres du Conseil de Surveillance, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018,
- de renouveler les mandats, sous réserve de l'approbation de la CSSF, M. Laurent Zylberberg et M. Giovanni Mancini, en qualité de membres du Directoire, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018,
- de renouveler les mandats de M. Antonio Bandrés, M. Bernardo Bini Smaghi, M. Lukasz Dziekonski, M. Thomas Barrett, Madame Gisela Von Krosigk, M. Dipesh Shah, M. Reinhard Kalenda, M. Nicolas Merigo Cook et M. David Harrison, en qualité de membres du Directoire, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit, en qualité de Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015124624/52.

(150134568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Monet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 198.730.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fifteenth day of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SAVP Leveraged S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

here represented by Annick Braquet, with professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Monet Holdings S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at fifteen thousand US dollars (USD 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole

shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that anyone or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1th day of the month of June, at 11 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

12.2 - Annual accounts

Each year the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses; amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 -Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

-The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in USD)	% of share capital	Paid-up Capital
SAVP Leveraged Sàrl	15,0000	15,000	100%	100%
TOTAL	15,0000	15,000	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand US dollars (USD 15,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

- Mr. Marek Domagala, born on 17 April 1972, in Ostrow Wielkopolski (Poland), residing professionally at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Christophe Cahuzac, born on 26 October 1972, in Saint-Mard (Belgique), residing professionally at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr Peter Wittendorp, born on February 12, 1966 in Ede (The Netherlands), residing professionally at 30 Cecil Street, Prudential Tower #11-03, Singapore 049712.

2. The registered office of the Company shall be established at 1, Côte d'Eich, L- 1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed,

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SAVP Leveraged S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée régie par les lois qui y sont relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par ses statuts (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6,1, 6,2, 6,5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objectif de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toute nature et de l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme un membre collectif ou en commandite à responsabilité limitée ou illimitée de toutes les dettes et obligations de sociétés ou entités similaires.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes les opérations qui peuvent être utiles ou nécessaires à la réalisation de ses objectifs ou qui sont liés directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Monet Holdings S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à quinze mille dollars américains (USD 15.000.-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales ") d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque Part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts sociales

Envers la Société, les Parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. Transfert de Parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts sociales

Toutes les Parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils détiendront ce titre jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles mais sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront le conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les

tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants, le président et s'il y en a un, le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Lors de réunions du conseil de gérance, tout gérant peut établir une procuration et être représenté par un autre gérant.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur desdites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants par voie de circulaire produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en un ou plusieurs documents séparés et pourra être prouvée par lettre, fax ou télex. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement et communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant se trouvant à Luxembourg doit être considérée comme une participation en personne à cette réunion et la réunion tenue en cette forme est considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des Parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} jour du mois de juin à 11 h. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - L'exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

12.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitués conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance en concertation avec les associés:

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou, en cas de pluralité de gérants, au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminue des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les associés des dividendes qui lui sont ou leur sont distribués et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Par voie d'exception, le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Les statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en USD)	% de capital social	Capital libéré
SAVP Leveraged S.à r.l.	15.000	15.000	100%	100%
TOTAL	15.000	15.000	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de quinze mille dollars américains (USD 15.000.-) se trouve des maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Estimations des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge a raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre des gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

- M. Marek Domagala, né le 17 avril 1972, à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résidant professionnellement au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972, à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Peter Wittendorp, né le 12 février 1966 à Ede (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 30 Cecil Street, Prudential Tower #11-03, Singapour 049712.

2. Le siège social de la Société est établi à 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte française, le texte anglais fera loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22737. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125319/488.

(150135762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Mahalo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 198.724.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of July,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B74676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

here represented by Mrs. Mélanie Muller, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on July 9th, 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Mahalo S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (“causes légitimes”).

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is and, in case several classes of managers have been appointed, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Should several classes of managers exist, the minutes shall be signed by a class A and a class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers or by a class A and a class B manager should several classes of managers exist.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers and by the joint signatures of a class A and a class B manager should several classes of managers exist, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the

liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares issued have been subscribed as follows:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Olivier Hamou, born in Levallois-Perret, France, on 19 December 1973, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le quatorze juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676, ayant son siège social à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

dûment représentée par Madame Mélanie Muller, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Mahalo S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro centime (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans le cas où différentes classes de gérants ont été nommées, si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Si plusieurs classes de gérants ont été nommées, les procès-verbaux seront signés par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants, ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées, ou (ii) par la signature conjointe

ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.800.-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg.
2. Olivier Hamou, né à Levallois-Perret, France, le 19 décembre 1973, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125302/516.

(150135614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.184.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of July,

Before Maître Edouard Delosch, Notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., a Guernsey limited partnership having its registered office at Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HT, recorded with the Guernsey Registry under number 1238,

here represented by Ms. Edilaine JUDGE, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 17th July 2015;

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") representing the entire share capital of the Company of M&G Real Estate Finance 1 Co, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 150.184, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, on 8 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 of 27 January 2010 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, Notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, on 9 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 456 dated 19 February 2015.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

Agenda

1. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of fifty eight thousand, seven hundred and fifty seven euro and five hundred and fifty four thousandths (EUR 58,757.554) so as to reduce it from its current amount of one hundred and eleven thousand, three hundred and eighty euro and five hundred and ninety-nine cents (EUR 111,380.599) represented by one hundred and eleven million, three hundred eighty thousand, five hundred and ninety nine (111,380,599) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each to an amount of fifty two thousand, six hundred and twenty three euro and forty-five thousandths (EUR 52,623.045) by the cancellation of fifty eight million, seven hundred and fifty seven thousand and five hundred and fifty four (58,757,554) shares of the Company with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each held by the Company itself;

2. To reduce the Company's share premium account by an amount of fifty eight million, six hundred and eighty nine thousand seven hundred and ninety six euro and four hundred and forty six thousandths (EUR 58,698,796.446) so as to reduce it from its current amount of ninety eight million, seven hundred and eighty one thousand, seven hundred and eighteen euro and four hundred and sixty-one thousandths (EUR 98,781,718.461) to an amount of forty million, and eighty two thousand, nine hundred and twenty two euro and fifteen thousandths (EUR 40,082,922.015);

3. To allot the total amount arising from items 1) and 2) of this agenda to the reimbursement of the Sole Shareholder;

4. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decrease of the share capital of the Company;

5. To authorise Ms. Alexandra Fantuz with full power of substitution, to record the capital reduction in the share register of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous decision:

First resolution

The meeting resolves to reduce the corporate capital of the Company by an amount of fifty eight thousand, seven hundred and fifty seven euro and five hundred and fifty four thousandths (EUR 58,757.554) so as to reduce it from its current amount of one hundred and eleven thousand, three hundred and eighty euro and five hundred and ninety-nine cents (EUR 111,380.599) represented by one hundred and eleven million, three hundred eighty thousand, five hundred and ninety nine (111,380,599) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each to an amount of fifty two thousand, six hundred and twenty three euro and forty-five thousandths (EUR 52,623.045) by the cancellation of fifty eight million, seven hundred and fifty seven thousand and five hundred and fifty four (58,757,554) shares of the Company with a nominal value of one thousands euro (EUR 0.001) each held by the Company itself.

Second resolution

The meeting resolves to reduce the Company's share premium account by an amount of fifty eight million, six hundred and eighty nine thousand seven hundred and ninety six euro and four hundred and forty six thousandths (EUR 58,698,796.446) so as to reduce it from its current amount of ninety eight million, seven hundred and eighty one thousand, seven hundred and eighteen euro and four hundred and sixty-one thousandths (EUR 98,781,718.461) to an amount of forty million, and eighty two thousand, nine hundred and twenty two euro and fifteen thousandths (EUR 40,082,922.015)

Third resolution

The meeting resolves to allocate the amount of fifty eight million, seven hundred and fifty seven thousand and five hundred and fifty four euro (EUR 58,757,554) arising from the reductions of both the share capital and the share premium of the Company to the reimbursement of the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a consequence of the resolutions adopted here above, the meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which now shall read as follows:

“The Company's share capital is set at fifty two thousand, six hundred and twenty three euro and forty-five thousandths (EUR 52,623.045) represented by fifty two million, and six hundred and twenty three thousand, and forty-five (52,623,045) shares with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Fifth resolution

The meeting resolves to authorise Ms. Alexandra Fantuz with full power of substitution, to record the capital reduction in the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., un Guernsey limited partnership ayant son siège social au Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HT, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1238,

ici représentée par Madame Edilaine JUDGE, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 juillet 2015, à Luxembourg;

ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique (l'«Associé Unique») représentant l'intégralité du capital social de M&G Real Estate Finance 1 Co, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.184, constituée suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 du 27 janvier 2010 (ci après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°456 du 19 février 2015.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinquante-huit mille sept cent cinquante-sept euro et cinq cent cinquante-quatre millièmes (EUR 58.757,554,-) afin de le porter de son montant actuel de cent onze mille trois cent quatre-vingt euro et cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millièmes (EUR 111.380,599,-) représenté par cent onze million trois cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (111.380.599) parts sociales d'une valeur nominale de un millième d'euro (EUR 0,001,-) chacune à cinquante deux mille six cent vingt-trois euro et quarante-cinq millièmes (EUR 52.623,045), moyennant annulation de cinquante-huit million sept cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-quatre (58.757.554) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001,-) chacune détenues par la Société elle-même;

2. Réduction du compte de prime d'émission de la Société d'un montant de cinquante-huit million six cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-seize euros et quatre cent quarante-six millièmes (EUR 58.698.796,446,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit million sept cent quatre-vingt-et-un mille sept cent dix-huit euro et quatre cent soixante-et-un millièmes (EUR 98.781.718,461) à quarante million quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-deux euro et quinze millièmes (EUR 40.082.922,015,-);

3. Affectation du montant total issu des points 1) et 2) de cet agenda au remboursement à l'associé unique de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital social actée ci-dessus;

5. Pouvoirs à accorder à Madame Alexandra Fantuz agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des parts sociales de la Société.

Après que les points suivants aient été approuvés par l'assemblée, l'assemblée a décidé d'adopter à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante-huit mille sept cent cinquante-sept euro et cinq cent cinquante quatre millièmes (EUR 58.757,554,-) afin de le porter de son montant actuel de cent onze mille trois cent quatre-vingt euro et cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millièmes (EUR 111.380,599,-) représenté par cent onze million trois cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (111.380.599) parts sociales d'une valeur nominale de un millième d'euro (EUR 0,001,-) chacune à cinquante-deux mille six cent vingt-trois euro et quarante-cinq millièmes (EUR 52.623,045), moyennant annulation de cinquante-huit million sept cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-quatre (58.757.554) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001,-) chacune détenues par la Société elle-même.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le compte de prime d'émission de la Société d'un montant de cinquante-huit million six cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-seize euros et quatre cent quarante-six millièmes (EUR 58.698.796,446,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit million sept cent quatre-vingt-et-un mille sept cent dix-huit euros et quatre cent soixante-et-un millièmes (EUR 98.781.718,461) à quarante million quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-deux euros et quinze millièmes (EUR 40.082.922,015,-).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'affecter la somme de cinquante-huit million sept cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-quatre euros (EUR 58.757.554) issue de la réduction du capital social et du compte de prime d'émission de la Société au remboursement à l'Associé Unique de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées précédemment, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de cinquante-deux mille six cent vingt trois euros et quarante-cinq millièmes (EUR 52.623,045) représenté par cinquante-deux million six cent vingt-trois mille quarante-cinq (52.623.045) parts sociales d'une valeur nominale de un millièmes d'euro (EUR 0,001) chacune.»

Le reste de l'article 5 des statuts de la Société demeure inchangé.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner tout pouvoir à Madame Alexandra Fantuz, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des parts de la Société.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la réduction de son capital sont évalués environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms, état et demeure, la prédite personne a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. JUDGE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 22 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12225. Reçu soixante-quinze 75.- euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125294/165.

(150135342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Albatros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 181.418.

Extrait des résolutions prises par le seul actionnaire en date du 17 mars 2015

L'Assemblée décide de terminer le mandat de Mr. Joaquin Uns Lloret, Administrateur et président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée décide de nommer en qualité d'Administrateurs M. Antonio de la Torre Diaz, résident professionnellement 44, Av. Méndez Alvaro, 28045, Madrid, Espagne, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015124708/15.

(150135996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July,

Before Maître Edouard Delosch, Notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

M&G Real Estate Debt Fund III L.P., a Guernsey limited partnership having its registered office at Third Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1746,

here represented by Ms. Alexandra Fantuz, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 17 July 2015;

which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) representing the entire share capital of the Company of M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 172.632, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 22 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2978 of 22 December 2012 (hereafter the “Company”). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 1 July 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

Agenda

1. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of fifteen thousand, two hundred and eighty pounds sterling six hundred and seventy-two cents (GBP 15,280.672) so as to reduce it from its current amount of two hundred and sixty-four thousand, eight hundred and thirty-seven pounds sterling five hundred and sixty-three cents (GBP 264,837.563) represented by two hundred and sixty-four million, eight hundred and thirty-seven thousand, five hundred and sixty-three (264,837,563) shares with a par value of one thousandth sterling pound (GBP 0.001) each to an amount of two hundred and forty-nine thousand, five hundred and fifty-six pounds sterling eight hundred and ninety-one cents (GBP 249,556.891) by the cancellation of fifteen million, two hundred and eighty thousand six hundred and seventy-two (15,280,672) shares of the Company with a nominal value of one thousandth sterling pound (GBP 0.001) each held by the Company itself;

2. To reduce the Company's share premium account by an amount of fifteen million, two hundred and sixty-five thousand, three hundred and ninety one pounds sterling six hundred and forty eight cents (GBP 15,265,391.648) so as to reduce it from its current amount of two hundred and fifty-two million, and eighty-five thousand, two hundred and twenty five pounds sterling five hundred and seventeen cents (GBP 252,085,225.517) to an amount of two hundred and thirty-six million, eight hundred and nineteen thousand, eight hundred and thirty-three pounds sterling eight hundred and sixty-nine cents (GBP 236,819,833.869);

3. To allot the total amount arising from items 1) and 2) of this agenda to the reimbursement of the Sole Shareholder;

4. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decrease of the share capital of the Company;

5. To authorise Ms. Alexandra Fantuz with full power of substitution, to record the capital reduction in the share register of the Company.

First resolution

The meeting resolves to reduce the corporate capital of the Company by an amount of fifteen thousand, two hundred and eighty pounds sterling six hundred and seventy-two cents (GBP 15,280.672) so as to reduce it from its current amount of two hundred and sixty-four thousand, eight hundred and thirty-seven pounds sterling five hundred and sixty-three cents (GBP 264,837.563) represented by two hundred and sixty-four million, eight hundred and thirty-seven thousand, five hundred and sixty-three (264,837,563) shares with a par value of one thousandth sterling pound (GBP 0.001) each to an amount of two hundred and forty-nine thousand, five hundred and fifty-six pounds sterling eight hundred and ninety-one cents (GBP 249,556.891) by the cancellation of fifteen million, two hundred and eighty thousand six hundred and seventy-two (15,280,672) shares of the Company with a nominal value of one thousandth sterling pound (GBP 0.001) each held by the Company itself;

Second resolution

The meeting resolves to reduce the Company's share premium account by an amount of fifteen million, two hundred and sixty-five thousand, three hundred and ninety one pounds sterling six hundred and forty eight cents (GBP 15,265,391.648) so as to reduce it from its current amount of two hundred and fifty-two million, and eighty-five thousand, two hundred and twenty five pounds sterling five hundred and seventeen cents (GBP 252,085,225.517) to an amount of two hundred and thirty-six million, eight hundred and nineteen thousand, eight hundred and thirty-three pounds sterling eight hundred and sixty-nine cents (GBP 236,819,833.869)

Third resolution

The meeting resolves to allocate the amount of fifteen million, two hundred and eighty thousand six hundred and seventy-two pounds sterling three hundred twenty cents (GBP 15,280,672.320) arising from the reductions of both the share capital and the share premium of the Company to the reimbursement of the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a consequence of the resolutions adopted here above, the meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which now shall read as follows:

“The Company's share capital is set at two hundred and forty-nine thousand, five hundred and fifty-six pound sterling eight hundred and ninety-one cents (GBP 249,556.891) represented by two hundred forty-nine million, five hundred and fifty-six thousand, eight hundred and ninety-one (249,556,891) shares with a nominal value of one thousandth euro (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Fifth resolution

The meeting resolves to authorise Ms. Alexandra Fantuz with full power of substitution, to record the capital reduction in the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M&G Real Estate Debt Fund III L.P., un Guernsey limited partnership ayant son siège social au Third Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1746,

ici représentée par Madame Alexandra Fantuz, administratrice, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 juillet 2015, à Luxembourg;

ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique (l'«Associé Unique») représentant l'intégralité du capital social de M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.632, constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster,, en date du 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2978 du 22 décembre 2012 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1 juillet 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quinze mille deux cent quatre-vingt livres sterling et six cent soixante-douze cents (GBP 15.280,672) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-quatre mille huit

cent trente-sept livres sterling cinq cent soixante-trois cents (GBP 264.837,563) représenté par deux cent soixante-quatre million huit cent trente-sept mille cinq cent soixante-trois (264.837.563) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de livre sterling (GBP 0,001,-) chacune à deux cent quarante-neuf mille cinq cent cinquante-six livres sterling et huit cent quatre-vingt-onze cents (GBP 249.556,891), moyennant annulation de quinze million deux cent quatre-vingt mille six cent soixante-douze (15.280.672) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livre sterling (GBP 0,001,-) chacune détenues par la Société elle-même;

2. Réduction du compte de prime d'émission de la Société d'un montant de quinze million deux cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-onze livres sterling et six cent quarante-huit cents (GBP 15.265.391,648) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-deux million quatre-vingt-cinq mille deux cent vingt-cinq livres sterling et cinq cent dix-sept cents (GBP 252.085.225,517) à deux cent trente-six million huit cent dix-neuf mille huit cent trente-trois livres sterling et huit cent soixante-neuf cents (GBP 236.819.833,869);

3. Affectation du montant total issu des points 1) et 2) de cet agenda au remboursement à l'associé unique de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital social actée ci-dessus;

5. Pouvoirs à accorder à Madame Alexandra Fantuz agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des parts sociales de la Société.

Après que les points suivants aient été approuvés par l'assemblée, l'assemblée a décidé d'adopter à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quinze mille deux cent quatre-vingt livres sterling et six cent soixante-douze cents (GBP 15.280,672) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-quatre mille huit cent trente-sept livres sterling cinq cent soixante-trois cents (GBP 264.837,563) représenté par deux cent soixante-quatre million huit cent trente-sept mille cinq cent soixante-trois (264.837.563) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de livre sterling (GBP 0,001,-) chacune à deux cent quarante-neuf mille cinq cent cinquante-six livres sterling et huit cent quatre-vingt-onze cents (GBP 249.556,891), moyennant annulation de quinze million deux cent quatre-vingt mille six cent soixante-douze (15.280.672) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livre sterling (GBP 0,001,-) chacune détenues par la Société elle-même;

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le compte de prime d'émission de la Société d'un montant de quinze million deux cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-onze livres sterling et six cent quarante-huit cents (GBP 15.265.391,648) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-deux million quatre-vingt-cinq mille deux cent vingt-cinq livres sterling et cinq cent dix-sept cents (GBP 252.085.225,517) à deux cent trente-six million huit cent dix-neuf mille huit cent trente-trois livres sterling et huit cent soixante-neuf cents (GBP 236.819.833,869).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'affecter la somme de quinze million deux cent quatre-vingt mille six cent soixante-douze livres sterling et trois cent vingt cents (GBP 15.280.672,320) issue de la réduction du capital social et du compte de prime d'émission de la Société au remboursement à l'Associé Unique de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées précédemment, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de deux cent quarante-neuf mille cinq cent cinquante-six livres sterling et huit cent quatre-vingt-onze cents (GBP 249.556,891) représenté par deux cent quarante-neuf million cinq cent cinquante-six mille huit cent quatre-vingt-onze (249.556.891) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de livre sterling (GBP 0,001) chacune.»

Le reste de l'article 5 des statuts de la Société demeure inchangé.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner tout pouvoir à Madame Alexandra Fantuz, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des parts de la Société.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la réduction de son capital sont évalués environ mille huit cents livres sterling (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms, état et demeure, la prédite personne a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. FANTUZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 21 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12202. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125298/172.

(150135057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Fifteen Clover S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.719.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Fifteen Clover S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the joint signature of two managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the

Company will be validly bound by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by two managers but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

The first financial year shall begin today and end on 31st December 2016.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Christophe Davezac, private employee, born on 14th February 1964 in Cahors, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr. José Correia, private employee, born on 4th October 1971 in Palmeira-Braga, Portugal, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Fifteen Clover S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant en cas de gérant unique, par la signature conjointe de deux gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par deux gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte

que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christophe Davezac, employé privé, né le 14 février 1964 à Cahors, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira-Braga, Portugal, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22193. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125063/391.

(150135458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July,

Before Maître Edouard Delosch, Notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

M&G Real Estate Debt Fund II L.P., a Guernsey limited partnership having its registered office at Third Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1736,

here represented by Ms. Alexandra Fantuz, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 17 July 2015;

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") representing the entire share capital of the Company of M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under B171314, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, on 8 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 of 27 January 2010 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 1 July 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

Agenda

1. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of seven thousand, four hundred and eighty three pound sterling and eight hundred and eighty-nine cents (GBP 7,483.889) so as to reduce it from its current amount of two hundred and forty-eight thousand and one pound sterling, nine hundred and seventy-three cents (GBP 248,001.973) represented by two hundred and forty-eight million and one thousand, nine hundred and seventy-three (248,001,973) shares with a par value of one thousandth pound sterling (GBP 0.001) each to an amount of two hundred and forty thousand, five hundred and eighteen pound sterling and eighty-four cents (GBP 240,518.084) by the cancellation of seven million, four hundred and eighty three thousand and eight hundred eighty nine (7,483,889) shares of the Company with a nominal value of one thousandth pound sterling (GBP 0.001) each held by the Company itself;

2. To reduce the Company's share premium account by an amount of seven million, four hundred and seventy six thousand, four hundred and five pound sterling three hundred and one cents (GBP 7,476,405.301) so as to reduce it from its current amount of two hundred and thirty-five million, two hundred and sixty six thousand, four hundred and seventy one pound sterling and thirty seven cents (GBP 235,266,471.037) to an amount of two hundred and twenty-seven million, seven hundred and ninety thousand, and sixty-five pound sterling seven hundred and twenty-six cents (GBP 227,790,065.726);

3. To allot the total amount arising from items 1) and 2) of this agenda to the reimbursement of the Sole Shareholder;

4. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decrease of the share capital of the Company;

5. To authorise Ms. Alexandra Fantuz with full power of substitution, to record the capital reduction in the share register of the Company.

First resolution

The meeting resolves to reduce the corporate capital of the Company by an amount of t seven thousand, four hundred and eighty three pound sterling and eight hundred and eighty-nine cents (GBP 7,483.889) so as to reduce it from its current amount of two hundred and forty-eight thousand and one pound sterling, nine hundred and seventy-three cents (GBP 248,001.973) represented by two hundred and forty-eight million and one thousand, nine hundred and seventy-three (248,001,973) shares with a par value of one thousandth euro (GBP 0.001) each to an amount of two hundred and forty thousand, five hundred and eighteen pound sterling and eighty-four cents (GBP 240,518.084) by the cancellation of seven million, four hundred and eighty three thousand and eight hundred eighty nine (7,483,889) shares of the Company with a nominal value of one thousandth euro (GBP 0.001) each held by the Company itself

Second resolution

The meeting resolves to reduce the Company's share premium account by an amount of seven million, four hundred and seventy six thousand, four hundred and five pound sterling three hundred and one cents (GBP 7,476,405.301) so as to reduce it from its current amount of two hundred and thirty-five million, two hundred and sixty six thousand, four hundred and seventy one pound sterling and thirty seven cents (GBP 235,266,471.037) to an amount of two hundred and twenty-seven million, seven hundred and ninety thousand, and sixty-five pound sterling seven hundred and twenty-six cents (GBP 227,790,065.726)

Third resolution

The meeting resolves to allocate the amount of seven million, four hundred and eighty three thousand, eight hundred ninety two pound sterling one hundred ninety cents (GBP 7,483,892.190) arising from the reductions of both the share capital and the share premium of the Company to the reimbursement of the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a consequence of the resolutions adopted here above, the meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which now shall read as follows:

“The Company's share capital is set at two hundred and forty thousand, five hundred and eighteen pound sterling and eighty-four cents (GBP 240,518.084) represented by two hundred forty million, five hundred and eighteen thousand, and eighty-four (240,518,084) shares with a nominal value of one thousandth euro (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Fifth resolution

The meeting resolves to authorise Ms. Alexandra Fantuz with full power of substitution, to record the capital reduction in the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M&G Real Estate Debt Fund II L.P., un Guernsey limited partnership ayant son siège social au Third Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1736,

ici représentée par Madame Alexandra Fantuz, administratrice, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 juillet 2015, à Luxembourg;

ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique (l'«Associé Unique») représentant l'intégralité du capital social de M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171314, constituée suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 du 27 janvier 2010 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1 juillet 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de sept mille quatre cent quatre-vingt-trois livres sterling et huit cent quatre-vingt-neuf cents (GBP 7.483,889) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quarante-huit mille et un livres sterling neuf cent soixante treize cents (GBP 248.001,973.-) représenté par deux cent quarante-huit million mille neuf cent soixante-treize (248.001.973) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de livre sterling (GBP 0,001,-) chacune à deux cent quarante mille cinq cent dix-huit livres sterling et quatre-vingt-quatre cents (GBP 240.518,084), moyennant annulation de sept million quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-neuf (7.483.889) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livre sterling (GBP 0,001,-) chacune détenues par la Société elle-même;

2. Réduction du compte de prime d'émission de la Société d'un montant de sept million quatre cent soixante-seize mille quatre cent cinq livres sterling et trois cent et un cents (GBP 7.476.405,301,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent trente-cinq million deux cent soixante-six mille quatre cent soixante-onze livres sterling et trente-sept cents (GBP 235.266.471,037) à deux cent vingt-sept million sept cent quatre-vingt-dix mille soixante-cinq livres sterling et sept cent vingt-six cents (GBP 227.790.065,726-);

3. Affectation du montant total issu des points 1) et 2) de cet agenda au remboursement à l'associé unique de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital social actée ci-dessus;

5. Pouvoirs à accorder à Madame Alexandra Fantuz agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des parts sociales de la Société.

Après que les points suivants aient été approuvés par l'assemblée, l'assemblée a décidé d'adopter à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept mille quatre cent quatre-vingt-trois livres sterling et huit cent quatre-vingt-neuf cents (GBP 7.483,889) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quarante-huit mille et un livres sterling neuf cent soixante treize cents (GBP 248.001,973.-) représenté par deux cent quarante-huit million mille neuf cent soixante-treize (248.001.973) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de livre sterling (GBP 0,001,-) chacune à deux cent quarante mille cinq cent dix-huit livres sterling et quatre-vingt-quatre cents (GBP 240.518,084), moyennant annulation de sept million quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-neuf (7.483.889) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livre sterling (GBP 0,001,-) détenues par la Société elle-même.

118752

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le compte de prime d'émission de la Société d'un montant de sept million quatre cent soixante-seize mille quatre cent cinq livres sterling et trois cent et un cents (GBP 7.476.405,301,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent trente-cinq million deux cent soixante-six mille quatre cent soixante-onze livres sterling et trente-sept cents (GBP 235.266.471,037) à deux cent vingt-sept million sept cent quatre-vingt-dix mille soixante-cinq livres sterling et sept cent vingt-six cents (GBP 227.790.065,726-).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'affecter la somme de sept million quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-douze livres sterling et cent quatre-vingt-dix cents (GBP 7.483.892,190) issue de la réduction du capital social et du compte de prime d'émission de la Société au remboursement à l'Associé Unique de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées précédemment, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de deux cent quarante mille cinq cent dix-huit livres sterling et quatre-vingt-quatre cents (GBP 240.518,084) représenté par deux cent quarante million cinq cent dix-huit mille-quatre-vingt-quatre (240.518.084) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de livre sterling (GBP 0,001) chacune.»

Le reste de l'article 5 des statuts de la Société demeure inchangé.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner tout pouvoir à Madame Alexandra Fantuz, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des parts de la Société.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la réduction de son capital sont évalués environ mille cinq cents livres sterling (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms, état et demeure, la prédite personne a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. FANTUZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 21 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12201. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125296/168.

(150135051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

bpfbOUW UK Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.241.

Au cours de l'assemblée générale du 22 juillet 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Renouveler le mandat de la personne chargée du contrôle des comptes, Deloitte Audit, réviseur d'entreprise agréé, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Jean-Jacques Josset

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2015124688/15.

(150135674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.
